

DEPARTEMENT
DE L'HERAULT

ARRONDISSEMENT
DE BEZIERS

MAIRIE
DE
VIAS

EXTRAIT

DU

Registre des Arrêtés du Maire

DE LA COMMUNE DE VIAS

Arrêté n° : 2025 - 152

Objet : arrêté de délégation exceptionnel et temporaire dans les fonctions d'officier d'état civil à Madame Isabelle E SILVA PENDRELICO

Date de publication :

Date d'affichage :

Date de transmission
à la Sous-préfecture :

20 JUIN 2025

Date de notification :

11/07/2025

Signature :



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Il informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

LE MAIRE,

VU les articles L.2122-17, L.2122-18 et L.2122-32 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le 2^{ème} alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'Instruction Générale Relative à l'État Civil du 21 septembre 1955 modifiée,

VU le Procès-Verbal des élections municipales du 15 mars 2020,

VU le Procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints du 28 mai 2020,

CONSIDERANT la demande par les intéressés sollicitant la célébration de leur mariage par Madame Isabelle E SILVA PENDRELICO, Conseillère Municipale, afin de célébrer le mariage prévu le 04 octobre 2025 à 10h.

ARRETE

ARTICLE 1 : Madame Isabelle E SILVA PENDRELICO, Conseillère Municipale, assurera en nos lieu et place les fonctions d'officier d'état civil, pour célébrer le mariage du 04 octobre 2025. Cette délégation de fonctions emporte délégation de signature pour les actes nécessaires relatifs à ce mariage.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Béziers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 3 : Monsieur le Maire et Madame la Directrice Générale des Services sont chargés de l'application du présent arrêté, qui sera publié, notifié à l'intéressée et inscrit au registre des arrêtés de la commune ; une ampliation sera transmise au représentant de l'État ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République près du Tribunal Judiciaire de Béziers.

Fait à Vias, le 19 juin 2025

Maire Jordan DARTIER
Maire de Vias

